

Orléans, le 23 mai 2022

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

s/c de Mme l'Inspectrice de la Circonscription d'Orléans val de Loire

Le CTSD du 1^{er} février 2022 a prononcé une ouverture de classe en maternelle et une fermeture en élémentaire.

La maternelle n'ayant pas de local supplémentaire adapté pour accueillir une nouvelle classe, il a été alors été proposé à l'école élémentaire d'intégrer des grandes sections.

Le 3 février dernier, les enseignants de la maternelle, de l'élémentaire ainsi que l'IEN se sont réunis pour échanger sur la possibilité d'intégrer quelques GS de la maternelle des Cordiers à l'école élémentaire des Cordiers.

Trois arguments ont été à la base de la réflexion :

- Maintenir la 6^{ème} classe, et donc l'enseignant, à l'école élémentaire
- Mettre en œuvre une classe de GS/CP afin de stabiliser l'école élémentaire : cette classe a pour rôle de faire tampon, suivant les effectifs de la maternelle ou de l'élémentaire.
- Maintenir les familles dans leur école de secteur.

Malgré les points négatifs soulevés (GS et CP sur des cycles différents, des temps de récréation différents, pas d'ATSEM à temps plein), les enseignants des maternelle et élémentaire ont accepté cette proposition avec les 3 arguments cités et seulement à ces conditions et selon le projet d'organisation suivant :

En maternelle : 3 classes

PS/MS : 7 + 16 - PS/MS : 7 + 17 - PS/GS : 8 + 15

En élémentaire : 6 classes

GS/CP : 12 + 6 – CP/CE1 : 10 + 8 – CE1/CE2 : 11 + 6 – CE2 : 24 – CM1 : 20 – CM2 : 26

Si toutefois les conditions devaient changer, avec le maintien de la fermeture en élémentaire et la non ouverture en maternelle, nous nous opposons fermement à toute structure GS/CP à la rentrée 2022.

L'équipe enseignante des écoles maternelle et élémentaire des Cordiers